



## **Commission fédérale pour les questions féminines CFQF**

### **Rapport annuel 2014**

#### **Points forts de l'activité de la Commission**

- Prise de position lors de la procédure de consultation sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020
- Argumentaire concernant la révision du droit de l'entretien de l'enfant
- Prise de position et document de travail concernant la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans l'économie
- Engagement en faveur d'un congé parental payé et réglé par la loi
- Forum sur le pluralisme juridique
- Participation des femmes à la politique / Elections fédérales de 2015

#### **1. Activités de la Commission**

##### **1.1 Prise de position lors de la procédure de consultation sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020**

Dans le cadre de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020, le Conseil fédéral propose de faire passer de 64 à 65 ans l'âge de la retraite pour les femmes. A l'heure actuelle, cette mesure est fermement rejetée par la CFQF pour des raisons touchant à la politique sociale et à l'égalité. Dans sa prise de position au sujet des propositions du Conseil fédéral relatives à la réforme de la prévoyance vieillesse 2020, la Commission préconise d'améliorer ladite réforme et demande que les ressources des assurances sociales soient réparties selon des modalités exemptes de toute discrimination.

Aussi longtemps que la discrimination des femmes subsistera dans la vie professionnelle et que les hommes n'assumeront pas les tâches de soin dans une mesure comparable à celle qui revient aux femmes, l'inégalité de fait qui frappe les femmes se trouverait renforcée par l'égalité purement formelle entre femmes et hommes appliquée à l'âge de la retraite. La CFQF entend soutenir les mesures propres à assurer l'égalité des salaires et une meilleure indemnisation des tâches de soin, comme le prévoient les propositions visant à lier la réforme de la prévoyance vieillesse à l'égalité salariale et à mettre en place une nouvelle réglementation des bonifications pour tâches éducatives et d'encadrement.

(On trouvera la prise de position sur le site:

[www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr](http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr))

## **1.2 Mesures en vue de la réalisation de l'égalité salariale entre femmes et hommes**

Dans une lettre de janvier 2014 à la conseillère fédérale Sommaruga et aux conseillers fédéraux Berset et Schneider-Amman, la Commission a prié instamment le Conseil fédéral d'étudier de nouvelles mesures législatives propres à réaliser l'égalité salariale entre femmes et hommes et de les soumettre au Parlement. Ces mesures devraient comporter des mécanismes de contrôle efficaces et un système de sanctions en cas d'infraction. Cette lettre était motivée par le peu de succès remporté par le projet pilote «Dialogue sur l'égalité des salaires», achevé à fin février 2014, date qui marquait également la fin du moratoire sur les mesures à prendre par l'Etat, décrété en 2009 par la Confédération.

## **1.3 Argumentaire concernant la révision du droit de l'entretien de l'enfant**

La CFQF a élaboré un argumentaire relatif à la révision du droit de l'entretien de l'enfant (13.101 CCS entretien de l'enfant), pour attirer l'attention des milieux intéressés sur les éléments controversés de cette révision. La Commission estime que le projet du Conseil fédéral, discuté au Parlement en 2014, ne résout toujours pas la préoccupation fondamentale et constamment affirmée de cette révision, à savoir l'amélioration de la situation de l'enfant et de son droit à l'entretien. La situation des enfants vivant dans des conditions modestes ou même dans la pauvreté n'est pas améliorée, même avec l'introduction de la contribution pour la prise en charge, qui, lorsqu'il n'y a pas de partage du déficit, ne profite qu'aux enfants dont les parents vivent dans l'aisance et peuvent s'offrir une prise en charge. Mais lorsque le revenu, à la suite d'une séparation ou d'un divorce, est insuffisant (cas de déficit), ce sont les crédientiers – soit en général la femme et les enfants – qui doivent faire appel à l'aide sociale.

(On trouvera l'argumentaire détaillé en français et en allemand sur le site:

<http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr>)

## **1.4 Prise de position concernant les quotas de femmes dans les cercles dirigeants de l'économie**

Dans une prise de position de mars 2014, la CFQF s'est prononcée en faveur de l'instauration dans la législation de quotas de genre dans l'économie, avec pour objectif d'arriver à ce que les femmes occupent 40% des sièges dans les conseils d'administration et 33% des postes de direction. Ces quotas doivent être obligatoires pour les entreprises cotées en bourse, les entreprises publiques et celles qui emploient 250 personnes ou plus. Cet objectif doit être atteint dans un délai de 10 ans, soit en 2024 au plus tard. La CFQF préconise la mise en œuvre de mécanismes de contrôle rigoureux et de sanctions efficaces en cas de non-réalisation de l'objectif.

(On trouvera la prise de position de la CFQF ainsi que le document de travail qui l'a inspirée, rédigé par la professeure Regula Kägi-Diener en 2013 sur mandat de la Commission, en français et en allemand sur le site

[www.ekf.admin.ch/dokumentation/00442/index.html?lang=fr](http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00442/index.html?lang=fr))

## 1.5 Engagement en faveur d'un congé parental payé et réglé par la loi

Devenus parents, de nombreux couples souhaiteraient instaurer entre eux une répartition équitable du travail. Les femmes engagées dans la vie professionnelle désirent poursuivre leur activité une fois devenues mères, mais bien souvent une naissance entraîne une rupture dans leur biographie professionnelle. Les hommes souhaitent également être présents au sein de leur famille, mais le congé paternel de quelques jours généralement accordé ne leur permet pas de participer suffisamment à l'encadrement des enfants pour que les perspectives professionnelles des femmes s'améliorent. C'est pourquoi la CFQF s'engage depuis longtemps en faveur d'un congé parental payé et réglé par la loi et a publié en 2011 une prise de position dans ce sens. Mais jusqu'à ce jour, toutes les interventions parlementaires demandant l'introduction d'un congé parental ou paternel ont échoué.

Après que le Conseil fédéral eut adopté en octobre 2013 le rapport «Congé paternel et congé parental. Etat des lieux et présentation de divers modèles» (en réponse au postulat Fetz 11.3492 du 6 juin 2011), sans présenter au Parlement de proposition de loi, la CFQF s'est de nouveau penchée sur cette question.

En mai 2014, pour relancer le débat sur le congé parental, la Commission a mené une enquête auprès des partis et de leurs groupements féminins et de jeunes. Un questionnaire comportant 13 points a été envoyé par courrier électronique. Les réponses font apparaître un grand intérêt pour ce sujet, accompagné de la constatation que les postulats parlementaires déposés jusqu'ici n'ont pas pu réunir de majorité. Les résultats détaillés de cette enquête ont été publiés dans la revue «Questions au féminin» à fin novembre 2014 (cf. 1.13 ci-dessous).

De concert avec la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF, la CFQF va organiser à Berne, le 15 janvier 2015, une rencontre sur le thème du congé parental. Cette manifestation interpartis et interdisciplinaire a pour objectif de définir comment imaginer un congé parental pour les mères et les pères conforme aux données de notre époque. A quelles exigences doit-il répondre? Quels sont les critères à respecter? Quels obstacles faudra-t-il surmonter? Quelles ébauches de solution pourraient contribuer à favoriser la mise en place d'une réglementation? Cette rencontre est destinée aux femmes et hommes politiques et aux spécialistes des domaines de l'égalité et du droit de la famille.

(Cf. prise de position de la CFQF de 2011, disponible sur le site:  
<http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00441/index.html?lang=fr>)

## 1.6 Forum sur le pluralisme juridique

Au cours des dernières années, la CFQF s'est penchée sur diverses questions relatives au pluralisme juridique dans l'optique de l'égalité des femmes et des hommes. Pour approfondir ces questions, elle a mis en place un groupe de travail interne, qui a élaboré les bases du débat organisé en septembre 2014 dans le cadre d'un forum rassemblant des spécialistes externes. Les personnes suivantes étaient invitées: Andrea Büchler, professeure de droit privé et de droit comparé, Université de Zurich; Anu Sivaganesan, juriste et membre de la présidence de «Migration et droits de la personne», directrice de *zwangsheirat.ch*; Pascal Mahon, professeur de droit constitutionnel, Université de Neuchâtel; Denise Buser, professeure titulaire de droit cantonal public, Université de Bâle, ainsi que Elham Manea, Dr. phil., privat-docente, Université de Zurich, membre de la CFQF. Le débat était conduit par Gianni

D'Amato, professeur ordinaire, Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population, Université de Neuchâtel. La CFQF va continuer à approfondir ce sujet au cours de l'année 2015.

### **1.7 Participation des femmes à la politique / Elections fédérales de 2015: étude des médias**

Le projet d'étude des médias, dont la conception de base a été adoptée en 2013 par la CFQF, a été remanié pour prendre un profil plus concret. L'Office fédéral de la communication OFCOM s'est déclaré disposé à réaliser une étude des médias centrée sur les questions de genre, avec la collaboration de la CFQF. A cette étude participera également la Société suisse de radiodiffusion et télévision SSR/SRG. Au début de 2014, il s'est avéré que la spécialiste des médias Ursula Schwarb, de l'Institut für Publizistikwissenschaft und Medienforschung (IPMZ) de l'Université de Zurich, chargée de la mise en œuvre du projet, ne pourrait pas accomplir cette tâche à la suite d'une modification de sa situation professionnelle; il a donc fallu revoir la conception de ce projet.

Désormais, le projet est placé sous la direction des professeur-e-s Manuel Puppis et Philomen Schönhagen, du Département des sciences de la communication et des médias DCM de l'Université de Fribourg. La gestion du projet est confiée à Stephanie Fiechtner. Cette étude portera non seulement sur les médias imprimés classiques, comme c'était le cas lors d'élections fédérales antérieures, mais aussi, pour la première fois, sur les médias en ligne. Une attention particulière sera accordée à l'analyse des médias utilisés essentiellement par les citoyennes et citoyens suisses de 18 à 40 ans. Dans l'optique du plurilinguisme, on prendra en compte les médias de langue allemande, française et italienne. Une analyse quantitative des contenus devrait permettre de déterminer dans quelle mesure et au sujet de quels thèmes les candidates et candidats des divers partis s'expriment au cours des quatre dernières semaines de la campagne et quel est l'écho rencontré dans les médias. Pour tenir compte de l'aspect visuel des comptes rendus, on effectuera en outre une analyse d'image. Il est prévu que le projet s'étende sur 16 mois, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2015, et ses résultats devraient être publiés à mi-2016.

Par ailleurs, en mars 2014 déjà, la CFQF a invité les groupements féminins des partis et des représentantes des syndicats des médias à une séance d'information et d'échange de vues, à laquelle ont également participé les spécialistes externes chargés de l'élaboration du projet, à savoir le professeur Klaus Neumann-Braun, Université de Bâle, spécialiste des médias; Bettina Nyffeler, OFCOM, spécialiste des médias, et Werner Seitz, Office fédéral de la statistique, politologue.

### **1.8 Projet «Frauen wählen! Votiez Femmes! Votate Donne!»**

La CFQF et les organisations féminines faitières qui y participent – représentant près d'un million de femmes vivant en Suisse – ont uni leurs forces pour lancer un projet commun dans la perspective des élections fédérales de 2015. Sous le titre «Frauen wählen! Votiez Femmes! Votate Donne!», celui-ci entend inviter les femmes et les hommes à participer aux élections et à voter délibérément en faveur de parlementaires femmes. Le projet sera lancé au début de mars 2015 avec l'ouverture du site [www.frauen-waehlen.ch](http://www.frauen-waehlen.ch), [www.votiez-femmes.ch](http://www.votiez-femmes.ch), [www.votate-donne.ch](http://www.votate-donne.ch). Celui-ci comportera des informations sur les élections,

des liens importants, des témoignages et des photos de femmes membres des Chambres fédérales. En outre, dès mi-février 2015, une carte de propagande destinée à être largement diffusée sera mise à la disposition des organisations féminines faitières, d'autres organisations féminines et du grand public. Lors des dernières élections fédérales de 2011, le CFQF et les organisations féminines faitières avaient déjà mis en œuvre un projet du même genre.

**Plateforme Smartvote** – Comme lors des dernières élections fédérales, la CFQF entend veiller à ce que la plateforme Smartvote, très souvent consultée, notamment dans les écoles, fasse une place équitable aux femmes et aux questions de genre. A fin novembre 2014, la Commission a présenté à Smartvote quinze propositions de thèmes en rapport avec les questions liées à l'égalité (congé parental, prévoyance vieillesse, femmes dans les conseils d'administration, égalité des salaires, par ex.). Les réponses données à ces questions par les partis et les candidat-e-s aident les électrices et électeurs à se faire une idée de la position des femmes et des hommes politiques sur ces sujets.

### **1.9 Réhabilitation des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance**

Le 1<sup>er</sup> août 2014 est entrée en vigueur la Loi fédérale sur la réhabilitation des victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance. La CFQF s'était prononcée en faveur de la promulgation de cette loi et va continuer à s'engager dans le cadre de la Table ronde en vue de la réhabilitation totale des victimes de ces mesures.

Cette Table ronde, créée à l'instigation de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, a pour tâche d'examiner et de coordonner les questions historiques, juridiques, financières, sociales et organisationnelles touchant les victimes des mesures de coercition. Elle rassemble, outre des représentant-e-s des personnes concernées et de la Confédération, des délégué-e-s des cantons, des villes, des communes, d'institutions et d'organisations, d'Eglises et des milieux scientifiques. La secrétaire générale de la CFQF participe aux séances de la Table ronde avec voix consultative.

On trouvera d'autres informations concernant la Table ronde sur les sites [www.fuersorgerischezwangsmassnahmen.ch/fr/table\\_ronde.html](http://www.fuersorgerischezwangsmassnahmen.ch/fr/table_ronde.html) et [www.ekf.admin.ch/themen/00501/00578/index.html?lang=fr](http://www.ekf.admin.ch/themen/00501/00578/index.html?lang=fr)

### **1.10 Quatrième et cinquième rapports combinés de la Suisse au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes CEDEF, consultation des offices**

Aux termes de l'article 18 de la Convention internationale de 1979 sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes CEDEF, la Suisse est tenue de présenter régulièrement au Comité compétent de l'ONU des rapports sur l'application de ladite Convention. Les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Rapports, datés de décembre 2014, comportent les mesures prises par notre pays depuis la présentation du 3<sup>e</sup> Rapport en juillet 2009. La CFQF a pu formuler sa position à l'égard de ce texte en octobre 2014, dans le cadre de la consultation des offices.

### **1.11 Guide de la CEDEF pour la pratique juridique – mise à jour permanente**

En 2012, la CFQF a réalisé un Guide de la pratique juridique qui met à la disposition des avocat-e-s et conseillères et conseillers juridiques des informations essentielles relatives à la

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes CEDEF. A partir du 1<sup>er</sup> août 2014, les divers chapitres de cet outil informatique ont été mis à jour. Ce Guide a pour objectif de familiariser les juristes avec cet instrument international et de montrer, à partir d'exemples, comment l'utiliser devant les tribunaux suisses. Le Guide peut être consulté gratuitement sur le site [www.ekf.admin.ch/dokumentation/00596/index.html?lang=fr](http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00596/index.html?lang=fr).

### **1.12 Documentation «Femmes – pouvoir – histoire» – mise à jour permanente**

Les fiches documentaires de la Commission, qui depuis 2001 rassemblent les données et faits essentiels concernant la politique, le droit et la formation, ont été mises à jour. Elles constituent la suite de la documentation sur l'histoire de l'égalité de 1848 à 2000 et sont disponibles en trois langues (français, allemand, italien) sur le site [www.ekf.admin.ch/dokumentation/00444/00516/index.html?lang=fr](http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00444/00516/index.html?lang=fr).

### **1.13 Publication de la revue «Questions au féminin» 2014, consacrée essentiellement au congé parental**

L'édition 2014 porte essentiellement sur le sujet du congé parental et fait le point sur l'état actuel de la discussion. L'enquête réalisée auprès des partis politiques est accompagnée d'articles, d'interviews et de portraits qui montrent que les parents de la jeune génération entendent participer à parts égales à la prise en charge des enfants. Un congé parental réglé par la loi constitue une condition préalable essentielle à la réalisation de ce souhait. «Questions au féminin» paraît en novembre de chaque année. On peut lire les articles sur le site de la CFQF: <http://www.ekf.admin.ch/dokumentation/00507/index.html?lang=fr>

### **1.14 Numérisation des publications de la CFQF dès 1976**

Tous les rapports de la CFQF à partir de 1976 (année de sa création) et tous les numéros de la revue «Questions au féminin» (publiée dès 1978) ont été scannés et stockés en format PDF. Désormais toutes les publications de la Commission sont disponibles sous forme électronique sur le site de la CFQF. De cette manière, toutes les personnes intéressées pourront disposer d'une vue d'ensemble de l'évolution du débat sur l'égalité en Suisse au cours des dernières décennies.

### **1.15 Prostitution**

Avec l'acceptation du postulat Streiff-Feller 12.4162 en septembre 2013, le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur la prostitution et la traite des personnes. Ce texte, dont la publication est prévue pour 2015, aura notamment pour base le rapport du groupe d'experts du DFJP intitulé «Mesures de protection des femmes travaillant dans le milieu de l'érotisme». C'est pourquoi, lors de sa séance plénière des 17 et 18 novembre 2014, la CFQF s'est penchée sur ce sujet en demandant à deux personnes de l'extérieur de présenter des compléments d'information, à savoir Andrea Gisler, avocate et présidente du Centre de liaison des associations féminines de Zurich, et Natalie Trummer, directrice de Terre des femmes Suisse. Le rapport du Conseil fédéral fera en 2015 l'objet d'un examen de la CFQF.

## 1.16 Site Web: adaptation à la nouvelle identité visuelle de la Confédération

A mi-juillet 2014, tous les sites Web de l'Administration fédérale – dont celui de la CFQF – ont été adaptés à la nouvelle identité visuelle de la Confédération. Les en-têtes et les pieds de page ont dû être conformés à cette présentation unifiée, qui prévoit que les images ne sont plus admises en en-tête. Quant à la structure du site, elle n'a pas changé. En 2015, il est prévu de passer sur un nouveau système de gestion du contenu (CMS) qui présentera une nouvelle interface graphique, ce qui entraînera certaines modifications graphiques.

## 1.17 Manifestations et contacts

Comme à l'accoutumée, la présidente et la directrice de la CFQF ont participé en 2014 à un grand nombre de manifestations pour y évoquer les préoccupations de la Commission. On peut citer notamment:

- 29 mars: participation à l'Assemblée des déléguées de la Coordination post-Beijing des ONG suisses
- 31 mars: forum consacré au bilan du plan d'action de la Suisse «Egalité des femmes et des hommes» (Gleichstellung von Frau und Mann) de 1999 (suivi suisse de la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale de l'ONU sur les femmes, Beijing 1995), organisé par le Centre interdisciplinaire pour la recherche en études de genre de l'Université de Berne, sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et des hommes BFEG
- 15 mai et 14 novembre: séances du Comité consultatif du Centre suisse de compétences pour les droits humains CSDH
- 27 mai: participation à l'Assemblée des déléguées de la Ligue suisse des femmes catholiques LSFC
- 4 juin et 24 septembre: rencontres des femmes parlementaires
- 24. Juni: «Avenir famille – symposium sur un droit de la famille moderne en Suisse», Université de Fribourg, avec la participation de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, cheffe du Département fédéral de justice et police, organisé par l'Office fédéral de la justice OFJ
- 26 août: deuxième séance du Comité consultatif du Programme fédéral de lutte contre les mariages forcés
- 27 août: rencontre annuelle de travail du Bureau fédéral de l'égalité BFEG avec des organisations féminines, masculines et concernées par l'égalité
- 8 septembre: participation à la manifestation de mise en réseau de la Commission fédérale contre le racisme CFR, à l'occasion du changement au niveau de la direction du secrétariat
- 10 septembre et 3 novembre: deuxième et troisième soirées de dialogue du Programme national de recherche «Egalité entre femmes et hommes» (PNR 60)
- 31 octobre: «Ancrage institutionnel des thèmes LGBTI en Suisse», organisé par le Centre suisse de compétences pour les droits humains CSDH
- 20 novembre Conférence nationale «La violence domestique, thème de santé publique – effets, modèles tirés de la pratique, nécessité d'agir», organisée par le Bureau fédéral de l'égalité BFEG
- 4 décembre: participation à la Table ronde du Luzerner Kongress Gesellschaftspolitik «Alterspolitik 2020» (Congrès lucernois de politique sociale «Politique du troisième âge 2020»).

## **2. La CFQF, commission extraparlamentaire de la Confédération**

### **2.1 Séances plénières**

En 2014, la Commission a tenu quatre séances plénières (5 mars, 24 juin, 18 septembre, à Berne; 17 et 18 novembre: retraite à Hergiswil).

### **2.2 Bureau**

Le Comité directeur et le Secrétariat de la CFQF ont tenu des séances de planification et de coordination aux dates suivantes: 2 avril, 25 et 26 juin (retraite à Gersau), 31 octobre, 11 décembre.

### **2.3 Secrétariat**

Les trois collaboratrices du Secrétariat se partagent un poste et demi, soit 155% (directrice: 65%, collaboratrice scientifique: 40%, assistance administrative: 50%). Le poste de stagiaire à la CFQF représente 80% d'un poste à plein temps.

### **2.4 Budget**

En 2014, la CFQF disposait d'un budget de CHF 188'266 (CHF 192'400 en 2013).

### **2.5 Démissions de membres de la Commission**

A fin 2014, les personnes dont les noms suivent ont présenté leur démission: Kathrin Bertschi, représentante de l'Union suisse des paysannes et femmes rurales USPF, et Christina Werder, représentante de l'Union syndicale suisse USS.

(La liste complète des membres figure sur le site:  
[www.ekf.admin.ch/org/00450/00475/index.html?lang=fr](http://www.ekf.admin.ch/org/00450/00475/index.html?lang=fr))



### **3. Activités de la Commission prévues pour 2015**

#### **Thèmes**

Manifestation de lancement en faveur du congé parental, 15 janvier 2015, avec la COFF, et travaux de suite

Prise de position concernant le rapport du DFJP sur la famille

Prise de position concernant le message du Conseil fédéral «Prévoyance vieillesse 2020»

Procédure de consultation concernant la révision du droit des sociétés anonymes (valeurs cibles pour la représentation des deux sexes au conseil d'administration et à la direction)

Procédure de consultation concernant l'égalité salariale des femmes et des hommes

Procédure de consultation concernant la réhabilitation des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance (MCFA)

Prise de position concernant le rapport du Conseil fédéral sur la prostitution et la traite des personnes

Prise de position dans le cadre de l'évaluation du Centre suisse de compétences pour les droits humains CSDH

Prise de position concernant les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Rapports combinés de la Suisse au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes CEDEF/CEDAW

Projet «Frauen wählen! Votiez Femmes! Votete Donne!» dans la perspective des élections fédérales 2015 (avec les associations féminines faitières)

Etude «Gender und Medien im Vorfeld der eidgenössischen Wahlen 2015» (Les genres et les médias dans la perspective des élections fédérales 2015 – publication prévue en 2016)

40<sup>e</sup> anniversaire de la CFQF

Préparatifs en vue de l'élection pour le renouvellement intégral de la CFQF 2016–2019

#### **Tâches permanentes**

Prises de position sur les projets de loi intéressant les femmes et les questions d'égalité et participation aux révisions

Publication des prises de position et d'informations sur les activités de la Commission en matière de politique féminine sur le site Web de la CFQF

Publication de la revue «Questions au féminin»

Organisation de manifestations, collaboration et participation à des rencontres

Participation à des groupes de travail et des projets de la Confédération

Echanges de vues et collaboration avec des milieux spécialisés, des organisations non gouvernementales et d'autres institutions.

*Traduit de l'allemand par Nelly Lasserre-Jomini*